

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Accord-cadre de fournitures courantes et de services

APPEL D'OFFRES OUVERT

Le pouvoir adjudicateur : GIP LABOCEA

ZOOPOLE

7 rue du Sabot

CS 30054

22440 PLOUFRAGAN

C.C.T.P.

établi en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, relatif à :

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU GIP LABOCEA

Date et heure limites de remise des propositions : **lundi 04 septembre 2017 à 14:30**

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

SOMMAIRE

Introduction	6
Article 1 : Description du projet	9
1.1 - Objet de la consultation	9
1.2 - Obligations.....	10
1.3 - Etat des lieux et visites obligatoires	10
Article 2 : Définitions et objectifs des lots de 1 à 7	11
Article 3 : Fonctionnement et contrôle d'efficacité	12
3.1 - Conditions d'accès aux locaux – Confidentialité	12
3.2 - Horaires d'intervention	13
3.3 - Personnel	15
3.4 - Equipements fournis par la société de nettoyage.....	19
3.5 - Equipements et fournitures mis à disposition par le GIP LABOCEA.....	22
3.6 - Exclusion de la prestation	22
3.7 - Recommandations générales.....	23
3.8 - Contrôle d'efficacité – Suivi Qualité	23
3.9 - Détails de l'offre et facturation	24
3.10 - Présentation des différentes zones du laboratoire	24
Article 4 : Spécificités techniques du site de PLOUFRAGAN des lots 1 à 7	25
4.1 - Sanitaires – douches – infirmeries – Vestiaires	25
4.2 - Circulations du laboratoire – couloirs – ascenseur – monte charge – halls – escaliers.....	25
4.3 - Accueil – bureaux administratifs – salle de réunion.....	25
4.4 - Secrétariat technique – accueil santé animale – chambre froide	25
4.5 - Salle de pause – cafétéria	26
4.6 - Module extérieur.....	26
4.7 - Laverie.....	26
4.8 - Locaux du service immunologie du secteur B - IMMUNO-VIRO-PCR	27
4.9 - Locaux du service PCR du secteur B - IMMUNO-VIRO-PCR	27
4.10 - Locaux du service virologie du secteur B - IMMUNO-VIRO-PCR	28

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

4.11 - Hydrologie (chimie des eaux) du secteur C	31
4.12 - Microbiologie alimentaire et bactériologie des eaux du secteur C	31
4.13 - Chromatographie – chimie environnement – chimie alimentaire du secteur D	31
4.14 - Chromatographie – anciens locaux du secteur D.....	31
4.15 - Chromatographie nouveau bâtiment du secteur D.....	32
4.16 - Chimie environnement du secteur D	32
4.17 - Chimie alimentaire du secteur D	32
4.18 - Bactériologie vétérinaire du secteur E.....	32
4.19 - Autopsie du secteur F.....	33
4.20 - Phytopathologie du secteur G.....	34
4.21 - Autovaccins anciens locaux du secteur G	44
4.22 - Autovaccins nouveaux locaux du secteur G	45
4.23 - Stock (y compris maintenance) du secteur H	49
4.24 - Déchets du secteur H.....	49
4.25 - Milieux de culture du secteur H.....	49
4.26 - Services entreprises – relations clients – phytopathologie du secteur H	49
Article 5 : Spécificités techniques du site principal de QUIMPER des lots 1 à 7	50
5.1 - Bureaux administration du secteur 1	50
5.2 - Salle de pause du secteur 1	51
5.3 - Entrée du personnel du secteur 1	51
5.4 - Entrée des clients du secteur 1	51
5.5 - Salle amiante au sous-sol du secteur 1.....	51
5.6 - Vestiaires du secteur 1	52
5.7 - Sanitaires du secteur 1	52
5.8 - Circulations (passage de l'autolaveuse) du secteur 2.....	52
5.9 - Accueil Santé Animale du secteur 2	52
5.10 - Bactériologie Vétérinaire du secteur 2	52
5.11 - Micropolluants organiques, hydrologie physico-chimie, laverie chimie du secteur 3.....	52
5.12 - Virologie du secteur 3	53
5.13 - Ensemble des locaux de chimie (+ sérologie) du secteur 3	53
5.14 - Local poubelles du secteur 4.....	53

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Article 6 : Spécificités techniques des lots 1 à 7 - site « ADRIA » de QUIMPER.....	53
6.1 - Bureaux comptabilité et salle de réunion	54
6.2 - Sanitaires.....	54
6.3 - Secrétariat – enregistrement du service amiante (labo minéralisation et labo extraction)	54
6.4 - Petit bureau (local four)	54
6.5 - Laboratoire préparation amiante et petit labo (labo chimie et atelier)	54
6.6 - Local stockage (laverie chimie).....	54
6.7 - Vestiaires (eau permut).....	54
6.8 - Sanitaires.....	54
6.9 - Salle de pause : R2.....	54
6.10 - Bureaux prélèvements – CEA : AC3, A7, A4, aliments secs, C1	54
6.11 - Bureaux : 2 accueils, salle de réunion, R2, bureau, M1, A9-10, couloirs intérieurs	54
6.12 - Sanitaires	55
6.13 - Circulations	55
Article 7 : Spécificités techniques des lots 1 à 7 - site principal de BREST.....	55
7.1 - Administration	55
7.2 - Cafétéria – salles de réunion – niveau 0.....	56
7.3 - Vestiaires et sanitaires – niveau 1 et 0.....	56
7.4 - Circulations.....	56
7.5 - Hydrologie – niveau 1	56
7.6 - Polluants organiques – niveau 1.....	56
7.7 - Bactériologie des eaux – PCR niveau 0.....	56
7.8 - Minéraux et polluants minéraux – niveau 0.....	56
7.9 - Recherche et développement bureaux au niveau 1.....	56
7.10 - Module extérieur.....	56
Article 8 : Spécificités techniques des lots 1 à 7 - site BIOTECH de BREST	57
8.1 - Open space, bureaux, local archives, sanitaires, deux laboratoires et une pièce noire	57
8.2 - Couloir donnant accès au local technique.	57

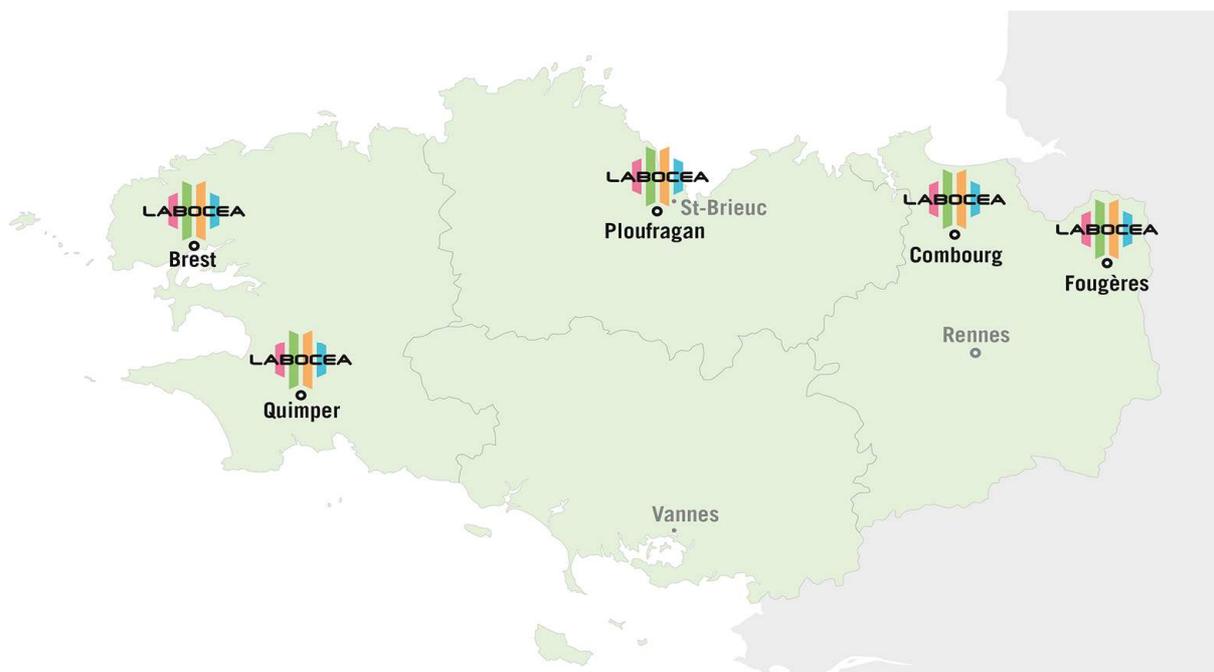
	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Article 9 : Spécificités techniques des lots 1 à 7 - site de FOUGERES.....	58
9.1 - Nettoyage des locaux.....	58
9.2 – Nettoyage de l’ensemble des zones, hors « P3 » : réalisation des missions des Familles A à H	59
9.3 - Ménage dans les zones « P3 » : réalisation des missions pour la famille Z	61
Article 10 : Spécificités techniques des lots 1 à 7 - site de COMBOURG	61
Article 11 : Spécificités techniques des lots 8 à 14 - vitrerie.....	63
Article 12 : Spécificités techniques des lots 15 à 19 - abords extérieurs	64

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Introduction

LABOCEA est le premier GIP créé en France dans le domaine des laboratoires, dans la perspective de maintenir et renforcer les missions sur le territoire. Après avoir pris le nom d'IDHESA Bretagne Océane au 1er janvier 2007 (sites de Brest – Plouzané et de Quimper), le groupement a quadruplé ses effectifs, passant ainsi de 130 collaborateurs en Finistère à désormais 540 à l'échelle de la Bretagne. Rejoint par le département des Côtes d'Armor au 1er janvier 2014 puis par l'Ille et Vilaine deux ans plus tard, le laboratoire porte désormais le nom de LABOCEA. Premier laboratoire public territorial de France, LABOCEA est également le plus important laboratoire de santé animale de France, tous établissements publics ou privés confondus.



	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

1^{er} laboratoire public territorial national

20 000

clients et partenaires
publics et privés

5 sites en
Bretagne

+ 30 programmes
DE accredités
COFRAC NF
EN ISO 17025

22 000 m²
de plateaux
techniques

530
collaborateurs

Après avoir fait le choix de transférer le siège social du GIP au 1er janvier 2014 de Quimper vers Saint-Brieuc – Ploufragan, principal site d’implantation du GIP et ville d’équilibre géographique entre l’Ouest et l’Est de la Bretagne, LABOCEA s’étend désormais jusqu’à Combourg et Fougères depuis le 1er janvier 2016. Un plan stratégique de développement a été défini, conduisant à renforcer des spécialités par site.

Les analyses pratiquées concernent les domaines d’activités suivants :

- Santé animale (autopsie, bactériologie, parasitologie, virologie, sérologie, EST, PCR, production d’autovaccins),
- Santé végétale (phytopathologie),
- Sécurité Microbiologie des Aliments et de l’Eau (microbiologie des aliments, bactériologie de l’eau),
- Chimie des Aliments, de l’Eau et de l’Environnement (chimie analytique, micropolluants organiques),
- L’amiante,
- La métrologie,
- Ainsi que l’ensemble des parties administratives et techniques.



Présentation de LABOCEA



LABOCEA Ploufragan 10100 m²
220 personnes

LABOCEA Quimper
(2 sites : Général et Adria) 4847 m²
140 personnes



LABOCEA Brest (Plouzané)
(2 sites : Général et Biotech) 2100 m²

80 personnes



LABOCEA Fougères
70 personnes 5600 m²



LABOCEA Combourg
1320 m²
30 personnes



	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Article 1 : Description du projet

1.1 - Objet de la consultation

Cette consultation a pour objet l'exécution de prestations de nettoyage des locaux du GIP LABOCEA.

Ce marché est décomposé en 3 parties :

1^{ère} partie : Offre de base 1

- Lot 1 : Prestation de bio-nettoyage des locaux de PLOUFRAGAN ;
- Lot 2 : Prestation de bio-nettoyage des locaux de QUIMPER – site principal ;
- Lot 3 : Prestation de bio-nettoyage des locaux de QUIMPER – site ADRIA ;
- Lot 4 : Prestation de bio-nettoyage des locaux de BREST – site principal ;
- Lot 5 : Prestation de bio-nettoyage des locaux de BREST – site de Biotech ;
- Lot 6 : Prestation de bio-nettoyage des locaux de FOUGERES ;
- Lot 7 : Prestation de bio-nettoyage des locaux de COMBOURG.

2^{ème} partie : Offre de base 2

- Lot 8 : Prestation de nettoyage vitrerie des locaux de PLOUFRAGAN ;
- Lot 9 : Prestation de nettoyage vitrerie des locaux de QUIMPER – site principal ;
- Lot 10 : Prestation de nettoyage vitrerie des locaux de QUIMPER – site ADRIA ;
- Lot 11 : Prestation de nettoyage vitrerie des locaux de BREST – site principal ;
- Lot 12 : Prestation de nettoyage vitrerie des locaux de BREST – site de Biotech ;
- Lot 13 : Prestation de nettoyage vitrerie des locaux de FOUGERES ;
- Lot 14 : Prestation de nettoyage vitrerie des locaux de COMBOURG.

3^{ème} partie : Prestations Supplémentaires Eventuelles (Options)

- Lot 15 : Prestation de nettoyage des abords extérieurs des locaux de PLOUFRAGAN ;
- Lot 16 : Prestation de nettoyage des abords extérieurs des locaux de QUIMPER – site principal ;
- Lot 17 : Prestation de nettoyage des abords extérieurs des locaux de BREST – site principal ;
- Lot 18 : Prestation de nettoyage des abords extérieurs des locaux de FOUGERES ;
- Lot 19 : Prestation de nettoyage des abords extérieurs des locaux de COMBOURG.

Le présent document décrit les **spécifications fonctionnelles et techniques** qui doivent être respectées par le titulaire.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

1.2 – Obligations

Le GIP LABOCEA s’inscrit dans la démarche internationale d’accréditation, en France sous l’égide du COFRAC (Comité Français d’Accréditation). Dans le cadre de cette démarche qualité, la société de nettoyage à laquelle il fera appel devra justifier d’une démarche qualité formalisée pour les prestations considérées. Aussi, ne seront retenues dans cette consultation que les sociétés certifiées qualité, accréditées ou disposant du label Qualiprope.

Plusieurs textes officiels régissant les conditions d’hygiène et de propreté requises pour ces locaux devront être respectés de même que les exigences applicables au laboratoire dans le cadre de la norme ISO 17025 COFRAC, dans sa version la plus récente.

Dans le cadre de ce marché, le candidat s'expose aux pénalités légales en cas de résultats non-conforme sur le bio-nettoyage. De plus, le prestataire retenu aura obligation d'informer ses salariés des risques biochimiques et bactériologiques encourus, en cas de non-respect.

1.3 - Etat des lieux et visites obligatoires

Le candidat a obligation de prendre connaissance des lieux afin d’évaluer la nature des prestations, leur volume et les difficultés auxquelles il pourrait être confronté lors de leur exécution, notamment concernant les travaux de vitrerie en hauteur.

Le titulaire est réputé avoir apprécié les locaux visités par la contre signature qu’il appose sur l’attestation qui lui sera délivrée lors de la visite de ces différents sites.

Le candidat devra joindre cette attestation au dossier de remise des offres.

En aucun cas le titulaire ne pourra se prévaloir de la méconnaissance des lieux, d’une mauvaise appréciation de l’ampleur des immeubles et des conditions particulières liées au site.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Article 2 : Définitions et objectifs des lots de 1 à 7

Le bio-nettoyage est un procédé de nettoyage applicable dans une zone à risques, destiné à réduire momentanément la bio-contamination d'une surface. Les différentes techniques utilisables sont les suivantes :

- ✓ **le nettoyage** : opération d'élimination (avant tout macroscopique) des salissures par un procédé respectant l'état des surfaces traitées et faisant appel aux facteurs suivants :
 - action mécanique,
 - action chimique,
 - température,
 - temps d'action.

- ✓ **Le nettoyage ou balayage humide** : opération de récupération des poussières et des déchets sur les sols limitant la remise en suspension des particules dans l'atmosphère. C'est l'étape préliminaire à toute désinfection ou décontamination.

- ✓ **Le lavage** : élimination des souillures, adhérentes sur une surface, par conjonction de l'action chimique de produits détergents en solution aqueuse et de l'action mécanique d'outils.

- ✓ **La désinfection** : AFNOR T 72 101 « opération au résultat momentané permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus indésirables portés par des milieux inertes contaminés, en fonction des objectifs fixés ». le résultat est limité aux micro-organismes présents au moment de l'opération.

- ✓ **le décapage** : opération effectuée par mono brosse qu'il conviendra de programmer en collaboration avec le coordinateur de site.

Pour les sols 3 opérations successives seront nécessaires :

- nettoyage humide (balayage à sec totalement interdit),
- lavage,
- désinfection.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Les opérations de lavage et désinfection pourront être combinées pour certains secteurs. **Les désinfectants utilisables** : ils doivent répondre aux différentes normes AFNOR applicables tout au long du marché et devront donc avoir les principales propriétés suivantes :

- bactériostatique,
- bactéricide,
- virucide et fongicide,
- biodégradable, pouvoir désodorisant...
- dégraissant,
- respectueux de la santé des personnels.

Le choix du produit désinfectant est laissé à l'appréciation du prestataire, mais nécessitera l'approbation par le responsable biosécurité LABOCEA (efficacité du nettoyage et de la désinfection, odeur, interférences avec les analyses). Certaines zones nécessitant des conditions ambiantes particulières pourront conduire à écarter certains produits susceptibles de présenter des interférences avec les résultats d'analyses. Les spécifications techniques devront être communiquées au Responsable Biosécurité LABOCEA tant au démarrage du chantier qu'à l'occasion de toutes modifications postérieures. Les fiches techniques des produits utilisés devront systématiquement lui être remises avant utilisation.

L'alternance des produits est à prévoir, afin d'améliorer l'efficacité du bio-nettoyage.

Les techniques et les produits utilisés devront être sélectionnés afin que les sols ne présentent aucune surface glissante susceptible de constituer un danger pour le personnel. Ils ne devront en aucun cas être à l'origine d'encrassement, d'altération et/ou de dégradation des mobiliers et revêtements de sol.

Article 3 : Fonctionnement et contrôle d'efficacité

3.1 - Conditions d'accès aux locaux – Confidentialité

Le GIP LABOCEA s'engage à fournir les dispositifs d'accès nécessaires à la société prestataire, afin que son personnel puisse intervenir dans le cadre du CCTP présenté ici et selon les horaires qui auront été définis. Ces derniers seront pleinement responsables de la bonne utilisation dudit équipement, sous peine de résiliation de marché, sans présager des poursuites éventuelles à l'encontre de la

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

société. Le détenteur engage sa responsabilité quant à l'utilisation de ceux-ci. En fin de marché il sera tenu de remettre les badges et/ou clés confiés initialement.

En cas de perte ou de vol, le titulaire avisera aussitôt le site concerné. Ceux-ci seront remplacés et feront l'objet d'une facturation au titulaire. Il est précisé qu'il est strictement interdit de dupliquer ou prêter les badges d'accès.

Dans les locaux, les personnels devront porter en permanence une tenue distinctive, ainsi qu'un badge nominatif.

Seules les personnes autorisées par la direction du prestataire et dont le nom est mentionné sur le registre demeurant en permanence dans le lieu défini par le coordinateur de site du laboratoire sont autorisées à être présentes dans les locaux. Le laboratoire se réserve à tout moment la possibilité de vérifier leur identité, celle-ci devant correspondre aux noms figurant sur le registre mentionné ci-dessus. Leur signature du registre et de l'engagement de confidentialité précise leurs obligations à respecter l'intégralité des dispositions mentionnées et notamment l'engagement à ne divulguer aucune information non publique, tant pendant la durée qu'à l'issue du contrat, relative à l'activité du laboratoire.

Toute livraison/enlèvement de produit ou de matériel et tout contrôle de la prestation par un salarié du prestataire fera l'objet d'un enregistrement à l'accueil général du laboratoire en précisant les noms, fonction, nom de la société, heures d'arrivée et de départ et objet de la visite. Tout matériel mis à disposition du laboratoire sera en parfait état tant sur le plan fonctionnel que du point de vue propreté, compte tenu des règles d'hygiène exigées dans un laboratoire.

Tous les renseignements, documents et informations (résultats d'analyses, demandes de devis, plans des locaux, contenu du CCTP de bio-nettoyage) émanant du GIP LABOCEA, auxquels la société ou ses agents ont accès, devront être maintenus confidentiels tant pendant la durée du marché qu'à son issue, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à des actions en justice de la part de LABOCEA vis à vis de son prestataire. Tous les collaborateurs de la société prestataire, qu'ils soient titulaires ou en remplacement, devront dès la première intervention signer un engagement de confidentialité remis par le coordinateur de site du GIP LABOCEA.

3.2 - Horaires d'intervention

Le bio-nettoyage devra être réalisé au maximum en dehors des heures de travail de la majeure partie du personnel du GIP LABOCEA. Les prestations selon les sites devront être effectuées sur les plages

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

maximales suivantes : de 07h00 à 09h00 et de 16h00 à 21h00 du Lundi au Vendredi. Et selon les sites des interventions pourront être envisagées le Samedi matin de 08h00 à 12h00 soit à la demande expresse du coordinateur de site soit à l'initiative du prestataire en lieu et place des prestations qui n'auraient pu être réalisées dans la semaine.

Les agents devront enregistrer leur horaire d'arrivée et de départ selon des modalités à convenir entre le coordinateur de site et le prestataire.

Les coordinateurs de site auront toute légitimité pour exprimer des besoins spécifiques. Les candidats auront la possibilité de prendre connaissance des lieux et des conditions d'exécution afin d'évaluer la nature des prestations, leur volume et les difficultés auxquelles ils pourront être confrontés lors de leur exécution.

En tout état de cause les agents de nettoyage devant intervenir en semaine ou le samedi devront toujours être au minimum deux personnes, pour des raisons de sécurité. Exceptionnellement pour le site de Quimper un seul agent sera affecté aux locaux de l'ADRIA. L'encadrement des agents sera assuré par le chef d'équipe présent à proximité.

Le prestataire se chargera d'affecter un binôme pour le remplacement de l'agent titulaire. Une formation sera nécessaire entre le titulaire et le binôme.

Aucun stagiaire du prestataire n'est accepté sur le site.

A l'occasion du départ des collaborateurs de la société prestataire, en l'absence de tout collaborateur de LABOCEA sur le site, ceux-ci devront s'assurer de la fermeture de tous les ouvrants des Bâtiments (portes et fenêtres internes des bureaux, portes coupe-feu, portes des salles de laboratoires, des patios et ouvrants périphériques) et de signaler toutes anomalies (l'absence de flamme ou d'équipements chauffants anormalement maintenus en service) au numéro de téléphone que le coordinateur de site concerné aura préalablement transmis. Les rideaux opaques des salles de réunion devront systématiquement être fermés le soir et le week-end.

L'objectif consiste :

- d'une part à éviter toute intrusion de personnel extérieur à LABOCEA dans les locaux,
- d'autre part de limiter le plus possible la diffusion de fumée, en cas d'incendie en dehors des heures d'ouverture.

Selon les sites, le chef d'équipe ou son remplaçant a la responsabilité de fermer le portail (ou portillon) d'accès au site, systématiquement lors de son départ tous les soirs et éventuellement samedi matin lors des interventions exceptionnelles. Il en sera de même pour les alarmes.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

A cet effet, il sera remis en début de contrat une fiche sur la manipulation de l'alarme. Il est rappelé qu'une erreur de manipulation de l'alarme peut déclencher l'intervention de la société de surveillance et engendrer une prestation qui sera alors refacturée au prestataire du bio-nettoyage. Pour les accès à digicode, l'ensemble des codes seront transmis au préalable par le coordinateur de site.

Concernant les sites ayant une gestion technique centralisée qui pilote l'ensemble des accès aux locaux, Le GIP LABOCEA s'engage à fournir le nombre de badges et/ou clés nécessaires pour l'accès aux locaux concernés.

3.3 - Personnel

Dans la réponse au marché, le candidat doit indiquer l'effectif nécessaire par site pour réaliser l'ensemble des prestations demandées.

Après attribution du marché, le titulaire sera tenu d'envoyer 1 mois avant la date d'exécution du marché, la liste complète des personnels qui interviendront dans les bâtiments, de leurs encadrants et un organigramme détaillé de la société.

Cette liste devra comporter les noms et prénoms des agents, leurs horaires d'intervention, ainsi que leurs qualifications, formations dispensées et plus précisément les formations habilitant les agents à entrer dans les zones P3.

Le titulaire est tenu de prévenir au minimum une semaine, et au plus tard 24h à l'avance des congés de ses agents et des noms et horaires de leurs remplaçants.

Tout changement définitif dans la liste, devra être signalé par le titulaire à LABOCEA.

Un planning prévisionnel des prestations de nettoyage des vitreries devra être communiqué au coordinateur de site en début d'année. Ce planning devra indiquer dans un premier temps le mois de réalisation des prestations pour chaque bâtiment. Un planning à la semaine devra ensuite être établi par le titulaire du marché et transmis au coordinateur de site. Des périodes privilégiées seront communiquées par le coordinateur de site (notamment juste avant les vœux au personnel et également dès que les beaux jours reviennent, afin d'enlever toute trace sur les vitreries).

Pour assurer le suivi et la réalisation des prestations, le titulaire devra désigner un chef d'équipe par site. Outre ces fonctions d'encadrement et de discipline du personnel, ce chef d'équipe sera

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

l'interlocuteur privilégié de LABOCEA. Cette interface n'occulte pas les relations que pourrait avoir LABOCEA avec les agents d'entretien.

Le chef d'équipe devra se rendre disponible une fois par mois, afin de rencontrer le coordinateur de site et faire le point sur la qualité de la prestation en contractualisant dans un rapport synthétique les éventuelles interventions à améliorer. De plus, il sera le destinataire des résultats des contrôles effectués par LABOCEA.

Une attention toute particulière sera portée sur les qualités et compétences techniques et managériales du chef d'équipe et de son second pour le remplacer en son absence, afin de maintenir un niveau de qualité stable dans le temps, quelles que soient les raisons d'absence d'une partie de l'équipe. Le remplacement des intéressés se fera en priorité par accroissement des horaires des autres permanents, pour éviter la venue de personnels extérieurs à l'équipe. Une attention particulière sera apportée à la stabilité du personnel alloué au laboratoire, compte tenu du niveau d'exigence requis et de connaissances. Il est attendu que le chef d'équipe joue un véritable rôle d'encadrant au quotidien de l'ensemble de son équipe sachant qu'il sera le garant de la qualité de prestation exigée par la Direction, les coordinateurs de site et l'ensemble des encadrants des services concernés.

Ces personnels auront une expérience dans l'entretien de ce type de bâtiment **à risque biologique ou chimique** et une capacité à s'adapter rapidement. Ces personnels bénéficient d'un programme de formation ad hoc proposé par le prestataire avec l'appui de LABOCEA le cas échéant (exemple activité de virologie dans zone P3). Sensibilisés aux règles d'hygiène, ils sont prévenus et donnent leur plein accord au prestataire, avant d'être affectés sur le site, pour travailler dans une ambiance de laboratoire où ils sont susceptibles de voir des tubes de sang, des fécès, des eaux souillées, des cadavres d'animaux, des produits chimiques agressifs...

Il sera demandé au prestataire de donner priorité aux personnels travaillant déjà sur les sites du GIP LABOCEA. Ces derniers étant déjà habilités, ils sont en adéquation avec les attentes fixées dans ce CCTP.

Chaque agent du titulaire qui interviendra sur le site devra être formé aux conditions particulières d'exercice de la profession. Le titulaire réalisera à ses frais des formations permettant de professionnaliser son personnel aux procédés mis en place. Le prestataire s'engage à fournir au **coordinateur de site**, avant la prise de fonction de chaque agent titulaire ou remplaçant, tant au démarrage du contrat qu'à l'occasion de chaque remplacement de personnels, les documents justificatifs de leur formation spécifique aux **méthodes du bio-nettoyage**, ainsi que les dates et durées de ces formations.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Lorsque sur site, il existe un laboratoire dit « P3 » il conviendra au prestataire d'avoir un nombre adapté d'agents formés au bio-nettoyage dans cette zone afin de réaliser la prestation sans interruption. La rotation devra être régulière pour que ces agents conservent les bonnes pratiques de nettoyage et désinfection exigées dans ces locaux très sensibles.

Le GIP LABOCEA s'engage à délivrer une formation d'environ une heure à tous les agents entrant dans le P3. Cette formation sera faite en présence du chef d'équipe du site concerné. Elle fera l'objet de la délivrance d'une attestation.

Le titulaire devra prévoir un nombre de personnes suffisants pour l'entretien des locaux P3 pour pallier aux absences afin d'avoir un personnel formé toujours disponible.

En cas de manquement, des pénalités de retard seront appliquées à hauteur de 100 Euros HT par jour.

Il est précisé que durant les interventions des agents sur le site dont les durées maximales sont inférieures à 5 heures, aucune pause repas, collation, tabac ne sera accepté par la Direction de LABOCEA. Par contre, des fontaines à eau sont à disposition des agents.

Les personnels du titulaire devront effectuer leurs interventions sans apporter de gêne significative au bon fonctionnement du site sur lequel ils interviennent.

Le personnel, à partir du moment où il entre dans les locaux de LABOCEA et durant ces horaires de présence est soumis au règlement intérieur de l'établissement. Le personnel doit donc en prendre connaissance afin de l'appliquer et le respecter.

Les personnels du prestataire seront tenus à la plus grande discrétion : il leur sera formellement interdit, à l'occasion de leur travail dans les locaux de prendre connaissance ou de divulguer des informations dont ils auront pu avoir connaissance de par leur fonction.

L'usage des équipements et matériels que renferment les locaux, est interdit au personnel. Il lui est également interdit de tenir des réunions à l'intérieur des locaux et d'y faire pénétrer une tierce personne.

Le titulaire est responsable des accidents survenant par le fait de son personnel, des dégâts produits à l'occasion de l'exécution des prestations, ainsi que des vols ou des indiscretions qui pourraient être commis par ses agents.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Le titulaire s'engage à fournir à son personnel une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité d'entretien et les exigences de sécurité. En outre, cette tenue doit permettre de distinguer les agents de nettoyage des agents de LABOCEA.

La constitution de l'équipe de nettoyage sera primordiale avec l'objectif de répondre au mieux au présent CCTP, de disposer d'une équipe homogène et stable dans le temps. Tout agent étant amené à intervenir sur le site du GIP LABOCEA remplira un formulaire d'attestation indiquant qu'il a pris connaissance du contenu du CCTP et par tout moyen à sa convenance avant même sa première intervention et que les principaux risques lui ont été présentés par le chef d'équipe. Chaque membre de l'équipe de nettoyage pourra être audité pour vérifier si chacun d'entre eux a une bonne connaissance du CCTP, pour la partie qui le concerne et s'ils respectent en tous points les prescriptions mentionnées dans ce dernier.

Il est demandé par ailleurs, dans le cadre de notre engagement pour le Développement Durable, de favoriser l'insertion professionnelle. Le soumissionnaire au présent marché s'engage à promouvoir l'action d'insertion professionnelle dans les conditions décrites ci-dessous :

✓ **l'engagement d'insertion professionnelle**

Pour le présent marché, les entreprises qui soumissionnent s'engagent à réaliser une action d'insertion professionnelle en faveur des personnes considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi (chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification).

Il leur sera obligatoirement réservé, à l'occasion de l'exécution du marché, 10% d'heures équivalent temps plein minimum (heures travaillées) pouvant être cumulées sur un ou deux sites du GIP si cela vous paraît plus facile à gérer à l'occasion de vos recrutements.

✓ **le contrôle de l'action d'insertion**

Il sera procédé au contrôle de l'exécution des actions d'insertion professionnelle pour lesquelles l'entreprise titulaire du marché s'est engagée.

En tout état de cause, l'entreprise doit, sous huitaine informer le GIP LABOCEA par courrier recommandé avec AR, si elle rencontre des difficultés pour respecter son engagement.

Dans ce cas la Direction du GIP LABOCEA étudiera, avec l'entreprise, les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs. En cas de non-respect des obligations relatives à l'insertion professionnelle, l'entreprise titulaire pourra subir une pénalité égale au nombre d'heures d'insertion prévues par le marché et non réalisées, multiplié par 2 et par le SMIC horaire chargé.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Une rencontre au minimum une fois par mois à l'initiative du coordinateur de site de l'établissement prestataire permettra de faire le point sur la conformité de la prestation. Le cahier de liaison/doléances pouvant être complété par le personnel du GIP LABOCEA ainsi que les audits réalisés par le GIP LABOCEA pour s'assurer de la qualité de la prestation de bio-nettoyage serviront de support à cet entretien. Il pourra être tenu à tout moment de nouvelles rencontres décidées par le coordinateur de site en cas de manquements.

3.4 - Equipements fournis par la société de nettoyage

(Descriptif et nombre à fournir en lien avec les locaux concernés) :

Le dépôt d'équipements ou enlèvement donnera lieu à un écrit validé par le coordinateur de site.

Le prestataire s'engage à fournir le matériel nécessaire à la bonne exécution du marché, en bonne quantité.

Ces matériels devront être en parfait état de fonctionnement et conforme à la législation en vigueur. Tout matériel défectueux devra être mis hors service et remplacé par le prestataire à ses frais. Le prestataire s'engage à réaliser la vérification périodique de ses matériels conformément à la réglementation en vigueur.

- ✓ **Auto-laveuses monobrosse** 400T/mn ou tout équipement équivalent ou plus performant devra être maintenue en permanence en très bon état. Elles seront laissées à demeure au laboratoire ou remplacées sans délai en cas de panne et permettront d'entretenir les circulations principales.
- ✓ **Monobrosses** de taille plus petite permettant de traiter les zones plus exigües.
- ✓ **Canons à mousse** pour le nettoyage des sols et des murs des locaux d'autopsie avec la fourniture d'un système de dosage de produit adapté pour éviter des surdosages ou sous dosages.
- ✓ **Aspirateurs puissants.**
- ✓ **Machines à laver** les lavettes microfibres, de grandes capacités, installées dans un local à préciser avec une garantie de réparation/remplacement sous 48h. Les machines existantes dont le laboratoire est propriétaire seront mises à disposition gracieusement par LABOCEA au démarrage du marché, l'entretien et le remplacement par une machine au moins aussi performante étant à la charge du prestataire.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

- ✓ **Lessive détergente – désinfectante en quantité suffisante pour machine à laver.**
- ✓ **Chariots de ménage** totalement équipés pour répondre au CCTP y compris les consommables (lavettes, franges...).
- ✓ **Chariots de transport des sacs poubelles de grande contenance et facilement maniables,** adaptés au volume des sacs transportés.
- ✓ **Un aspirateur à eau.**
- ✓ **Des gants de protection** pour chaque agent en quantité suffisante pour une utilisation quotidienne.
- ✓ **1 cahier de liaison** pour les remarques du personnel du GIP LABOCEA à l'égard de la société de nettoyage et réciproquement dont le lieu d'entreposage sera défini d'un commun accord.
- ✓ **1 cahier de présence** sur lequel seront mentionnés les noms, prénoms et signatures des personnels de la société de nettoyage amenés à intervenir au laboratoire. Ce cahier demeurera en permanence dans le lieu indiqué par le coordinateur de site.
- ✓ **Des sacs poubelles** adaptés à toutes les dimensions de poubelles situées dans les différents bureaux et laboratoires. La qualité du sac poubelle devant être adaptée à l'activité de la pièce : papier ou déchets de laboratoire autres que DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux).
- ✓ **1 paire de chaussures de sécurité blanches,** avec un dessus lisse (sans perforation du cuir), lavables et désinfectables pour chaque agent intervenant. Elles seront remplacées lorsque leur entretien ne permettra plus de retrouver leur état de propreté d'origine. Leur semelle sera facile à nettoyer, tout en permettant cependant une bonne adhérence au sol, compte tenu de l'activité exercée.
- ✓ **Des vêtements destinés au nettoyage :** blouses, pantalons, tee-shirts avec un change au minimum sur place de façon à disposer de tenue propre à tout moment.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

- ✓ **L'ensemble des produits de nettoyage et désinfection de ce marché** dont notamment :
- Les produits nettoyants désinfectants pour auto-laveuse,
 - Les détergents désodorisants des sols et sanitaires,
 - Les nettoyants désinfectants moussants pour canon à mousse,
 - Les nettoyants désinfectants multi-surfaces,
 - La lessive pour le lavage des lavettes ou franges.

Le nombre de consommables et produits nécessaires à la bonne exécution du marché doit être estimé par le candidat en fonction des effectifs et fréquentation moyenne communiqués par LABOCEA.

Après attribution du marché, le titulaire ne pourra pas demander de plus-value financière en cas de mauvaise estimation du stock nécessaire et sera tenu de remplir l'intégralité des prestations.

Produits :

Le titulaire doit fournir tous les produits et consommables nécessaires à l'exécution des prestations de mise en propreté. Leur liste devra être jointe à l'offre. Cette liste de produits doit être accompagnée pour chacun d'entre eux :

- D'une fiche technique détaillée du produit précisant notamment la composition, les caractéristiques, le champ d'application, le mode d'emploi, les précautions à observer, le conditionnement et les informations d'hygiène et sécurité à respecter,
- De la fiche de données de sécurité (FDS) certifiant la conformité des produits à la réglementation en vigueur.

LABOCEA se réserve le droit d'interdire les produits dont l'utilisation est susceptible de ne pas être compatible avec les missions du laboratoire, de provoquer des dégradations ou de compromettre la sécurité des personnels et des usagers. L'usage des produits respectueux de l'environnement devra être privilégié.

En ce qui concerne l'acheminement du matériel, des produits et consommables, les livraisons pourront être effectuées par transporteurs pendant les horaires d'ouverture des sites sous la responsabilité du titulaire.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

3.5 - Equipements et fournitures mis à disposition par le GIP LABOCEA

- ✓ Clef, badge et code d'accès et ou code d'activation et désactivation d'alarme des sites équipés seront fournis au chef d'équipe en nombre suffisant.
- ✓ Le ou les codes des digicodes pour ouverture des P3.
- ✓ 1 Carnet « entrée-Sortie » P3.
- ✓ 1 Téléphone pourra être mis à disposition au prestataire sur demande.
- ✓ Les papiers essuie-mains, papiers toilettes, savons et bombes aérosols dans les sanitaires seront fournis par le laboratoire mais mis en place aussi souvent que nécessaire par le personnel de la société de bio-nettoyage. Le réapprovisionnement du stock intermédiaire de la société de nettoyage résultera du bon de commande passé auprès du gestionnaire des stocks local du GIP LABOCEA par le chef d'équipe de la société de bio-nettoyage.
- ✓ Le vestiaire et l'entreposage du matériel disponible pour ces agents seront indiqués lors de la passation du marché.
- ✓ Des pièces d'entreposage de matériel vous seront mises à disposition.
- ✓ Un emplacement extérieur pour le dépôt des poubelles (entretenu et correctement rangé par la société prestataire).
- ✓ Une tenue de type agroalimentaire sera fournie par le GIP LABOCEA pour certains locaux spécifiques (P3 notamment).

3.6 - Exclusion de la prestation

Le nettoyage des plans de travail des laboratoires (paillasses), de l'intérieur des hottes et sorbonnes sont du ressort exclusif des agents du laboratoire.

Quel que soit le service, le nettoyage des unités centrales d'ordinateurs, écrans, claviers, souris, téléphones (sauf signalement particulier) et autres équipements annexes est à la charge de chaque utilisateur du GIP LABOCEA.

3.7 - Recommandations générales

Le respect de la marche en avant s'impose dans les secteurs où l'ordre d'intervention est précisé (commencer par 1 et continuer de manière croissante).

Le principe général reposera sur l'utilisation de lavettes microfibres, ou tout système plus performant. Une fois utilisées, ces lavettes seront placées dans une solution de nettoyage puis lavées en machine à l'issue de l'intervention.

Dans les pièces dites à risque biologique, une lavette ne peut servir à plus d'une salle de laboratoire.

Nous veillons à doter les services de mobilier sur roulettes, dans le but de permettre un nettoyage aisé à l'arrière de celui-ci. Le nettoyage désinfection des poignées de portes est assuré à l'aide d'un produit répondant aux normes de désinfection.

3.8 - Contrôle d'efficacité – Suivi Qualité

- ✓ **Audit** : Le GIP LABOCEA a mis en place un dispositif d'audit interne permettant d'apprécier l'efficacité du bio-nettoyage et de la capacité de l'équipe en place à mettre en œuvre les actions correctives nécessaires. De manière plus générale, le GIP LABOCEA se réserve le droit d'effectuer à tout moment des audits d'efficacité et de conformité au présent cahier des charges, par quelque moyen jugé utile et notamment des contrôles microbiologiques de surface.
- ✓ **Suivi quotidien** : vous pourrez être conduits, dans des locaux sensibles, à devoir renseigner tous les jours un planning (document qualité) en attestant des prestations effectuées avec le nom clairement mentionné de l'intervenant et sa signature.

En plus de ces audits internes réalisés par le personnel du GIP LABOCEA nous demandons l'intervention d'un chef d'équipe / inspecteur de la société prestataire dont les compétences, la connaissance du milieu et le professionnalisme sont à la hauteur de nos exigences. Il passera régulièrement sur le site (1 fois par trimestre) contrôler le travail réalisé par l'ensemble de l'équipe dédiée au GIP LABOCEA et transmettra au coordinateur de site une copie du rapport d'inspection.

Nous demandons une rencontre mensuelle entre le chef d'équipe et le coordinateur de site nettoyage du GIP LABOCEA afin de mener ensemble des contrôles et de fixer les actions correctives.

- ✓ **Enregistrement qualité** : le personnel de la société prestataire se doit de remplir et de signer tout enregistrement supplémentaire qui devrait être mis en place pour répondre aux nouvelles exigences de notre démarche qualité.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

3.9 - Détails de l'offre et facturation

Des cadres de réponses fournis dans le dossier de consultation des entreprises devront être complétés, dûment datés et signés.

Le prestataire fournira une présentation de sa société avec ses accréditations, certifications ou qualifications les plus récentes. Il citera les principaux établissements dans lesquels il intervient en Bretagne, et notamment, ceux ayant recours à des niveaux de prestations comparables ou les plus proches (blocs chirurgicaux, obstétrique, locaux de production pharmaceutique, laboratoires d'analyses comparables, ...).

Il remettra son manuel qualité ou tous documents qualité en sa possession.

Les horaires de travail, qualifications et nombre de personnes seront détaillés par le prestataire, pour chacun des lots, avec le coût mensuel afférent.

L'offre de l'entreprise devra faire clairement apparaître le prix forfaitaire annuel et global de la fourniture des produits et consommables.

Enfin le non-respect répété du cahier des charges, malgré lettres recommandées et réfections de prix pourrait conduire à retirer du prestataire tout ou partie de ce marché.

3.10 - Présentation des différentes zones du laboratoire

Sont annexés à ce présent CCTP les plans des laboratoires ainsi que la répartition des différentes pièces avec leurs surfaces et numérotations. Ces pièces sont classées par type de prestations.

Les fréquences d'intervention du prestataire pour chaque zone ou chaque pièce respectent la nomenclature suivante :

- FH : nombre de fois hebdomadaire
- FM : nombre de fois par mois
- FA : nombre de fois par an

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Article 4 : Spécificités techniques du site de PLOUFRAGAN des lots 1 à 7**4.1 - Sanitaires – douches – infirmeries – Vestiaires**

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1.

Il est applicable à tous les sanitaires du laboratoire.

Certains blocs sanitaires sont équipés de douches. Elles doivent faire l'objet de nettoyage quotidien si utilisation régulière, et ponctuellement en cas d'utilisation exceptionnelle. Par contre en cas de non utilisation régulière des douches, les agents du prestataire doivent une fois par semaine ouvrir les robinets de la douche de façon à renouveler l'eau du circuit afin d'éviter la prolifération de légionnelles.

4.2 - Circulations du laboratoire – couloirs – ascenseur – monte charge – halls – escaliers

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 2.

Il est applicable à toutes les zones de circulation du laboratoire.

L'auto-laveuse est passée quotidiennement le plus tard possible en fin de journée dans l'ensemble des circulations du laboratoire, avec un complément si nécessaire par balayage humide. Le carrelage doit être lustré et sans trace d'encrassement ou de pas.

4.3 - Accueil – bureaux administratifs – salle de réunion

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 3.

Pas de spécificités particulières.

4.4 - Secrétariat technique – accueil santé animale – chambre froide

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 9 et annexe 14.

Spécificités

Les réfrigérateurs et congélateurs situés dans le sas de la santé animale sont à nettoyer et à désinfecter à la demande du personnel du service. Le moment venu les personnels du service procéderont à la décongélation en cours de journée pour un nettoyage en fin de journée par vos propres personnels. Ces derniers devront assurer la remise en marche des appareils. Cette prestation sera demandée environ une fois par mois par le personnel du service.

Un nettoyage et désinfection est à assurer par les agents du prestataire (étagère, sol et parois) de la chambre froide ST07. Cette prestation sera demandée environ une fois par mois par les techniciens du service.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

4.5 - Salle de pause – cafétéria

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 4.

Pas de spécificités particulières.

4.6 - Module extérieur

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 14.

Pas de spécificités particulières.

4.7 - Laverie

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8.

Spécificités

Une attention particulière sera accordée à la désinfection des poignées de chambres froides (lingettes désinfectantes ou produit/procédé équivalent).

Les chambres froides et congélateurs sont à nettoyer et à désinfecter à la demande des techniciens du service. Environ deux fois par an et après mise à l'arrêt des chambres par le service de maintenance du laboratoire, vos personnels assurent le nettoyage et désinfection complète des sols, parois et plafonds.

Les sacs poubelles (actuellement de couleur noire) sont à retirer du service quand ceux-ci sont fermés et prêts à prendre au niveau des 2 couloirs (ce sont les agents du service laverie qui ferment les sacs) : couloir de laverie propre et couloir en sortie de laverie de décontamination. Ces sacs concernant les Déchets Industriels Banals (DIB) sont ensuite à déposer dans la benne (actuellement bleue) qui se trouve en face du service approvisionnements et stocks du laboratoire.

Autre type de déchets : cartons. A mettre dans l'autre benne située à l'extérieur, Paprec « cartons ». N'y mettre que papiers et cartons, rien d'autre.

Utiliser un produit désinfectant pour le nettoyage des sols en LA01, LA02 et LA03, ainsi que pour la circulation périphérique, qui est utilisée par tout le personnel du laboratoire.

Une traçabilité de nettoyage doit être consignée en LA01.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

4.8 - Locaux du service immunologie du secteur B - IMMUNO-VIRO-PCR

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8.

Spécificités du service

Aucune spécificité n'est exigée de la part de ce service. Il est rappelé que vos personnels ne doivent en aucun cas toucher les paillasse et que le nettoyage de la chambre froide est assuré par les agents du service.

4.9 - Locaux du service PCR du secteur B - IMMUNO-VIRO-PCR

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8.

Remplir les imprimés de traçabilité disponibles dans le classeur « ménage » à l'entrée de la PCR.

Spécificités du service PCR

Le nettoyage de ce service doit respecter l'ordre d'intervention croissant et impose de commencer par la pièce PC09. Prendre une blouse spécifique au service dans le sas d'accès de PC09. Les deux portes ne doivent jamais être ouvertes en même temps. Terminer par la pièce PC05 dans laquelle on accède aussi par un sas. Laisser sa blouse dans le sas. Entrer dans la seconde pièce et se vêtir de la blouse à utiliser dans cette pièce. Cette blouse ne doit pas sortir de PC05.

Dans cette pièce ne pas toucher aux poubelles ni à la paillasse supportant une cabine et un support d'appareil photo. Elle peut présenter des traces de Bromure d'Ethidium (BET) qui est un agent mutagène et donc dangereux pour les personnels et leur descendance dont la peau entrerait en contact.

Le couloir central de circulation peut être nettoyé en repartant de PCR après nettoyage de l'ensemble des pièces.

La chambre froide est nettoyée par les techniciens du service.

Le sol de chaque pièce doit être lavé avec une frange strictement dédiée à la pièce. En conséquence, il est attribué une frange à chaque pièce qui ne peut être utilisée pour une autre pièce.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Une fois par semaine le sol de toutes les pièces PCR doit être lavé à l'eau de javel 1,8°CHL.

Les bidons d'eau de javel sont fournis à 9°CHL et doivent être dilués au 1/5ème avant utilisation.

Attention à ne pas confondre le degré chlorométrique (°CHL) et le % de chlore actif.

Pour préparer ►	5 litres d'eau de javel à 1,8° CHL (= 0,55 % de chlore actif)	10 litres à 1,8°CHL
Volume d'eau nécessaire	4 litres	8 litres
Volume de Javel à 9°CHL (= 2,6%)	1 litre	2 litres

Dans le cas où vous ne pourriez suivre ces préconisations avec ce type de produit, il sera recherché d'un commun accord une solution alternative permettant d'atteindre le même but, c'est à dire la destruction de tout contaminant biologique et de matériel génétique résiduel. Tout changement de procédure par rapport aux pratiques actuelles résulterait d'une concertation entre l'encadrement de ce service et le prestataire, sous la responsabilité du responsable biosécurité de LABOCEA, et donnerait lieu à une annexe à ce CCTP.

4.10 - Locaux du service virologie du secteur B - IMMUNO-VIRO-PCR

4.10.1- Spécificités du service Virologie (hors P3)

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8.

Le nettoyage des paillasses, ainsi que des étuves et réfrigérateurs sont assurés par le personnel technique du labo.

Le sol de chaque pièce doit être lavé avec une frange strictement dédiée à la pièce. En conséquence, il est attribué une frange à chaque pièce qui ne peut être utilisée pour une autre pièce. Utilisation de 2 franges pour le couloir.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

4.10.2 - Spécificités du service Virologie - P3

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 15.

Les pièces VP01 et VP02 (en dehors du P3, mais considérées comme Virologie Protégée) sont interdites d'accès à vos personnels. Le nettoyage est assuré exclusivement par les techniciens du service.

L'accès au P3 par un nouvel agent de nettoyage exige une connaissance des procédures de prestation, de protection et de sécurité à respecter à l'intérieur du P3. Tout changement de procédure par rapport aux pratiques actuelles résulterait d'une concertation entre l'encadrement de ce service et le prestataire, sous la responsabilité du responsable biosécurité de LABOCEA, et donnerait lieu à une annexe à ce CCTP.

Il est expressément demandé au prestataire de confier la prestation du P3 à un agent de nettoyage expérimenté, de confiance et de même pour son binôme qui assurera les remplacements en cas d'absence du titulaire. En aucun cas d'autres personnes, autres que le chef d'équipe ou votre inspecteur qui devront avoir la connaissance précise de ce CCTP, ne pourront accéder au P3 étant données les obligations de formation et d'habilitation obligatoire qui ne peuvent être dispensées que par le chef de service, ou son délégué sur ce point, au sein du service.

L'accès au P3 nécessite la saisie d'un code confidentiel. Il est obligatoire de retirer ses vêtements de ville et de ne conserver que les sous-vêtements pour rentrer dans le laboratoire protégé où il faut utiliser les habits de zone. A la sortie du laboratoire protégé, il est obligatoire de quitter ses habits de zone avant de récupérer les habits de ville (précision : pas de WC à l'intérieur du P3).

NB : Le temps d'entrée-sortie du P3 est de 20 minutes environ.

L'entrée du matériel de nettoyage se réalise à partir du petit sas VP15 situé en pièce VI07. Le matériel de nettoyage reste à l'intérieur du P3, aucun objet, matériel..., ne peut sortir de ce laboratoire sans avoir subi une stérilisation par autoclave (réalisée exclusivement par les techniciens du laboratoire). Le nettoyage des paillasses, ainsi que des étuves et réfrigérateurs est assuré par le personnel technique du labo.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Le sol de chaque pièce doit être lavé avec une frange strictement dédiée à la pièce. En conséquence, il est attribué une frange à chaque pièce qui ne peut être utilisée pour une autre pièce.

Les franges utilisées dans le P3 doivent être compatibles avec le produit de désinfection retenu, y compris avec l'eau de javel. Elles ne sont pas en microfibre.

Dans l'hypothèse où l'eau de javel pourrait être conservée, sous réserve du respect de la législation du travail, nos procédures actuelles sont les suivantes. Les franges utilisées doivent tremper pendant 15 min dans la solution de javel, suivi d'un rinçage à l'eau claire jusqu'au nettoyage en machine (environ une machine tous les 2 jours). La machine à laver installée dans le local VP07 doit être utilisée selon le programme suivant :

- programme « coton 90°C, essorage 1200 tours/min ».
- lessive industrielle dans le bac n°2 et de l'eau de javel dans le bac de rinçage à remplir jusqu'au trait maximum ; lessive industrielle liquide ou en poudre « petits sachets Ecodose sans phosphates de Netolinge » tout nouveau produit doit être testé d'avance, car risque de non compatibilité avec l'eau de javel (formation de précipités et bouchage de la tuyauterie et du système de traitements des effluents).
- les franges sèchent à l'air libre dans le local VP07.

Préparation de l'eau de javel à 1,2°CHL

Les bidons d'eau de javel sont fournis à 9°CHL (=2,6%) et doivent être dilués au 1/7ème avant utilisation.

Attention à ne pas confondre le degré chlorométrique (°CHL) et le % de chlore actif.

Pour préparer ►	7 litres d'eau de javel à 1,2° CHL	3,5 litres à 1,2°CHL
Volume d'eau nécessaire	6 litres	3 litres
Volume de Javel à 9°CHL (= 2,6%)	1 litre	0,5 litre

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

4.11 - Hydrologie (chimie des eaux) du secteur C

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

4.12 - Microbiologie alimentaire et bactériologie des eaux du secteur C

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8.

4.13 - Chromatographie – chimie environnement – chimie alimentaire du secteur D

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

Une fois par an prévoir le nettoyage complet / désinfection des chambres froides (parois et sol) à la demande des techniciens du service, sous réserve d'un délai de prévenance d'une semaine. Ces chambres auront préalablement été vidées par les techniciens.

Les armoires vitrées de verreries placées dans le couloir de la chromatographie et en salle CGC 27 seront à nettoyer une fois l'an à la demande des techniciens (étagères et vitres). Une simple lingette humide sera utilisée. Aucun produit chimique ne doit être utilisé, compte tenu de la destination de ce matériel entrant dans le processus analytique.

A la demande des techniciens et selon une fréquence de deux fois l'an les vitres des sorbonnes (côté extérieur) seront à nettoyer avec une lingette humide (pas de produit détergent).

L'axe de priorité est le sol et le nettoyage des poignées de porte. Bien accentuer la désinfection du sol et des poignées de porte pour les pièces CG01 (avec digicode), CG23-CG24, et CG05-CG07.

4.14 - Chromatographie – anciens locaux du secteur D

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

4.15 - Chromatographie nouveau bâtiment du secteur D

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

Une pièce est équipée d'un digicode. Seuls les techniciens ou chefs de service ouvriront la porte pour donner l'accès à vos personnels. L'accès à cette pièce sera réservé à deux personnes maximum de votre société. Une formation spécifique de vos personnels sera dispensée par le chef de service sur la prestation à réaliser, une fois par semaine, le vendredi.

Le prestataire devra prévoir un nettoyage des murs, des plafonds, de l'intérieur des box et des bras d'aspiration une fois par mois.

4.16 - Chimie environnement du secteur D

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

Pour les pièces de broyage de chimie, CH28, CH29 et CH30, il convient de nettoyer les grilles de ventilation et de dépoussiérer les luminaires une fois par mois, ainsi qu'un nettoyage des murs, des plafonds, de l'intérieur des box et des bras d'aspiration.

4.17 - Chimie alimentaire du secteur D

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

Les chambres froides feront l'objet d'un nettoyage / désinfection complet (étagères et parois) une fois par an à la demande des techniciens du service. Ces chambres auront été préalablement vidées par les techniciens.

4.18 - Bactériologie vétérinaire du secteur E

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8.

Chaque pièce nécessite une frange différente soit un nombre de 15 à 20 franges est nécessaire. En fin de prestation hebdomadaire les franges sont évacuées par le sas personnel.

Le début d'intervention dans ce service ne pourra démarrer avant 18H00.

Du fait de l'utilisation de paraffine en salle AP 16 et zones environnantes le sol est glissant. Un nettoyage à la mono-brosse équipée d'une brosse abrasive et d'un produit adapté est nécessaire.

En aucun cas ou pour quelque raison que ce soit il ne serait toléré une absence de prestation dans la pièce BV03 et les pièces de la zone Salmonelle.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

4.19 - Autopsie du secteur F

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 9.

Spécificités du secteur autopsie

Accueil des clients pour réception d'échantillons ou d'animaux entre 18 et 20 h au niveau des 2 sas de l'autopsie :

- Animaux morts à acheminer en chambre froide avec identification.
- Animaux vivants à placer dans les cages adéquates avec identification également sur la cage.
- Bien vérifier que les documents accompagnant les animaux ou l'échantillon soient déposés.
- Bien consigner l'identité et les coordonnées de la personne qui dépose l'échantillon ou les animaux.

Equipement individuel obligatoire :

- Gants, pantalon, blouse, cote avec capuche, sabots ou bottes, masques et lunettes.

Matériel à fournir :

- Jet basse pression, pompe à haute pression, canon à mousse, mono brosse, aspirateur d'air et eau, pulvérisateur, raclette, chariot bio-nettoyage réservé au secteur.
- Tout le matériel est dédié exclusivement à ce secteur (matériel potentiellement contaminé, roues...).

Personnels :

- Un seul intervenant et son binôme (remplacement en cas d'absence de l'agent titulaire) doit être exclusivement affecté à ce secteur.

Particularité de la grille du sous-sol sortie eaux usées Autopsie :

- Nettoyage selon activité.
- Systématique après autopsie gros bovin.
- Autrement une fois par semaine.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Particularité de la fosse à déchets :

- La fosse à déchets : goulotte et grille de récupération au sous-sol, cuve inox, sols et murs : une fois par semaine nettoyage et lavage au canon à mousse avec un produit désinfectant, puis rinçage à l'eau claire haute pression et désinfection par pulvérisation.
- Sont obligatoires les EPI : lunettes, masques, bottes, cottes spécifiques.

Particularité du LAZARET (maladies animales hautement contagieuses) :

- Le nettoyage du Lazaret est effectué uniquement sur demande des techniciens du service : pré-lavage à l'eau chaude en jet basse pression, aspiration de l'eau, puis lavage à la mousse désinfectante, rinçage à l'eau chaude ou par jet basse pression, aspiration et pulvérisation de produit désinfectant adapté aux microorganismes les plus résistants et les plus contagieux puis rinçage à l'eau froide.

4.20 - Phytopathologie du secteur G

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 10 et 11.

- Présentation

La structure est divisée en deux sites la zone dite NS2 et la zone P3. Chacune de ces zones, doit répondre à des exigences de confinement à respecter, avec des spécificités propres au P3 de niveau plus élevé.

- Exigences communes aux deux laboratoires zones P3 et NS2

Afin d'éviter toute dissémination d'organismes pathogènes de végétaux à l'extérieur du laboratoire, ce laboratoire requiert un plan spécifique de nettoyage et de désinfection des locaux.

Accès validé par digicode avec autorisation et habilitation préalable.

Toute personne autorisée doit accéder en respectant les procédures affichées dans les sas avec changement de sabots et blouse et engage l'agent en terme de respect de confinement, sécurité et respect des procédures. Tout nouvel agent devra être habilité par un cadre ou un technicien du

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

service. Il est expressément demandé au prestataire de confier la prestation du laboratoire de phytopathologie à un agent de nettoyage titulaire et son binôme attitré et habilité pour les remplacements en cas d'absence.

- Le personnel du prestataire doit obligatoirement respecter le port d'une blouse et de sabots dédiés, il est *impératif de respecter la séquence habillage-déshabillage que ce soit en NS2 ou en P3*, dans le cas du P3 une attention et exigence supplémentaire dans la chronologie des gestes est exigée. Quelle que soit la zone, il est interdit d'entrer et sortir du laboratoire avec ses chaussures au risque de transporter de la terre ou des débris de végétaux hors de la zone confinée idem pour les blouses et autres et de diffuser ainsi des contaminants.
- Les blouses des agents intervenant dans le laboratoire de phytopathologie sont autoclavées par les techniciens du service.
- Le matériel de nettoyage reste à l'intérieur du P3 et du NS2, aucun objet, matériel, ne peut sortir de ces laboratoires sans traitement préalable des techniciens du service.
- Les sabots dédiés aux zones de confinement restent à l'intérieur.
- Le balayage à sec est interdit pour éviter toute dissémination de poussières, spores, kystes et autres. Procéder à un balayage humide puis à une désinfection en changeant régulièrement de franges.

Aucun matériel, franges, blouses (et vêtements de service dans le cas du P3) ne doit sortir de ces deux zones ; se référer aux chapitres concernés.

- De façon générale : Tout matériel en contact avec le sol doit être désinfecté et/ou autoclavé selon le cas, avant de sortir du laboratoire pour éviter toute dissémination des organismes nuisibles pour les cultures.

4.20-1- ZONE P3 confinement renforcé

Le P3 est composé de 2 zones :

- **zone contaminée** : SAS2, salle de manipulation et salle de stockage
- **zone non contaminée** : SAS, SAS1 et prézone

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

CODE	DESIGNATION	m2	Nombre de franges différentes	Matériel	Risque biologique
PrP7	P3 PHYTO Salle manipulation	32.48	2 à 3	Javel 1.8% degré= 0.57 chlore actif	Oui ++++
PrP8, et PrP9	P3 PHYTO salle de stockage	11.93	1	balai et serpillière strictement conservés en zone stockage du P3	Oui ++
PrP6b	SAS N°2 P3 PHYTO	4.91	1		Oui ++++
PrP6a	SAS 2 zone 1 P3 Zone tampon entrée P3 sensible	2.95	1		STRICT RESPECT PROCEDURE zone limitrophe
PrP4	SAS N°1 vestiaire entrée du P3	6.45	1frange externe		Non si respect procédure
PrP2	Prézone transit récupération déchet autoclave du P3 PHYTO	10.25	1frange externe	Bactéricide , virucide fongique nématocide	Non si respect procédure
PrP10	Sas Matériel entrée gros matériel	4	1frange externe	Chariot du ménage	Non usage rare

La procédure de nettoyage et d'élimination des déchets entre ces deux zones est différente, se conférer au tableau ci-après.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Le P3 sera strictement nettoyé à l'eau de javel dans les zones mentionnées.

- **Ordre d'entretien des sols :**

Pour la zone contaminée, avec utilisation du matériel de nettoyage présent à l'intérieur du P3 : salle de stockage puis salle de manipulation puis sas 2. Le sol de la chambre froide PrP9 du P3 sera également javellisé. **Pour la zone non contaminée**, avec utilisation du matériel extérieur PrP4 SAS1, PrP2 puis prézone et PrP10 une fois par semaine passer la javel dans ces zones.

- **Utilisation et nettoyage des franges :**

Les franges utilisées dans le **P3 doivent être compatibles avec l'eau de javel**. Elles ne sont pas en microfibre. La javel utilisée sera à 1.8 degré ou 0.57 chlore actif. Le temps de contact d'au moins 5 mn.

Après utilisation les franges rincées sont placées dans des sacs spécifiques pour autoclavage par les techniciens du service. Ces mêmes franges sont récupérées côté prézone pour un lavage en machine selon un procédé classique.

Préparation de la javel :

Pour obtenir 5 litres à 1.8 degré ou 0.57 chlore actif :

Prendre 1.25 litres de javel à 2.6% de chlore actif (soit 8.2°chlore) compléter à 5 litres avec de l'eau froide.

Rappel de sécurité :

« Ne jamais utiliser l'eau de javel en association simultanée avec un autre produit. Risque de dégagement de vapeurs toxiques ».

« Respecter les doses d'emploi et précautions particulières lors de la manipulation des produits détergents, désinfectants ».

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

- Elimination des déchets et des vêtements

	Contenu	Statut	Elimination	Acteur
Poubelle Sas2	Pédisacs, charlotte, vêtements jetables	contaminée	Autoclavage	Service phytopathologie
Poubelles salle manipulation	Echantillons consommables	contaminée		
Blouses vêtements divers en cours Sas 2	En cours utilisation par personnel autorisé	contaminé		
Matériel ménage	Exemple franges	contaminé	Autoclavage	
Blouses vêtements divers en stock Sas 1 vestiaire		Non contaminé réserve propre	Retrait possible sans précaution particulière	LABOCEA
Poubelle sous lavabo externe prézone	Papier absorbant	Non contaminé	Déchets banals	Prestataire

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

4.20.2 - ZONE NS2 et ses différentes pièces confinées

CODE	DESIGNATION	m2	Nombre de franges différentes	Matériel	Risque biologique
PV20 (*)	Bureau pcr	9.79 + partie d'accès	1 à 2	Chariot ménage Avec franges lavables double seau dédié au service	Oui ++
PV19	ELISA Erwinia	9.79	1		Oui +++
PV18	Stockage et if	14.99	1		Oui ++
PV17	Lecture GLOBO et Extraction PCR	29.66	2 à 3		Oui +++
PV 08	Prélèvement ERWINIA	10.21	1		Oui +++
PV07	Préparation plante hôte	9.79	1		Oui +++
PV06	Pesée PHYTO	9.64	1		Oui +++
PV12	Hall Séchage terre rangement	14.47	1 à 2		Oui limitrophe via semelles
PV11	Coin vaisselle PHYTO	20.52	2 à 3		Oui +
PV10	Lecture PHYTO 2 microscope	5.76			Oui +
PV09	Récupération centrifugation PHYTO	16.79	1 à 2		1 fois Javel par semaine Oui +++
PV05	Bureau PHYTO	9.79	1		Non ou via semelle
PV04	Préparation pomme de terre PHYTO	72.06	Selon arrivage et état du sol entre 4 à 10 franges		Et
PV 13	Chambre froide Une seule trame réservée à la PHYTO. le reste est pour le service Milieux Fermentation	Un linéaire <3m 2	Dans le linéaire phyto utilisé une frange servant à la partie basse PV04	Surfanios Premium	Oui +
PV 14	Chambre froide PHYTO	12.68	1 frange	Les autres jours	
PV02	Vestiaire 1	6.36	1frange commune		Oui++
PV03	Sanitaires PHYTO	5.25			Oui++
PV 15	Passe plat à deux étages		Lingette pulvérisation		respect procédures
PV01	Stockage PHYTO	43.93	Auvent non concerné		
PV16	Vestiaire première partie	4.11	Frangé couloir possible		

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Total surface NS2 environs 270 m2.

NB () La pièce PV20 ex bureau autovaccin et son accès via une zone de couloir ont été incluses dans le plan pour prise en compte de leur réalisation, même si actuellement l'accès à la phyto n'est pas encore finalisé.*

Le nombre de franges peut être réévalué selon l'état de salissure liée aux arrivages notamment en pv4.

- **Matériel :**

Chariot de ménage, franges lavables, double seau **dédiés au service strictement conservé à l'intérieur dans le service.** Dans le cas contraire, une désinfection préalable ou autoclavage est impératif et devra être exclusivement réservée aux techniciens du service.

- Essuie-tout jetable absorbant à **déposer dans les poubelles in situ** après usage ou lingettes autoclavables.
- Tampons à récurer.

- **Les produits utilisés :**

Tout produit détergent désinfectant sols et surfaces conforme aux normes NF EN 14675 et 14476 (abrogeant la NF T 72-180 depuis 2006) et si possible produit à la fois virucide, bactéricide, fongicide et nématicide. A défaut, opter pour les produits à la fois virucide et bactéricide, l'eau de javel venant en complément une fois par semaine.

- Produit bactéricide, fongicide, virucide et sporicide.
- Surfianos Premium détergent désinfectant sols et surface.
- Produit désinfectant en pulvérisateur manuel pour les paillasse, poignées, meubles.
- Eau de javel à 0,57% (1,8 °Cl) pendant 5 min au moins (fréquence une fois par semaine en NS2).

Pour obtenir 5 litres à 1.8 degré ou 0.57 chlore actif :

Prendre 1.25 litres de javel à 2.6% de chlore actif (soit 8.2°chlore) compléter à 5 litres avec de l'eau froide.

" Respecter tous les principes de sécurité, d'utilisation et de dosage de la javel pas de mélange de produits autres avec la javel ! ".

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

De même aucun contenu des poubelles présentes dans le sas PV2 vestiaire ne doit être évacué directement à l'extérieur, son contenu doit strictement passer en sac d'incinération.

- **Les Franges**

Le nombre de franges estimées est mentionné ci-avant par pièce.

La zone préparation pomme de terre et terre PV04 selon son état de salissure nécessitera un nombre variable de franges, le linéaire de la PV13 réservé à la phyto pourra être inclus avec une lingette propre sous réserve de commencer par le nettoyage de ce mètre linéaire avec retour en zone interne Phyto.

Les franges utilisées préalablement bien rincées, sont désinfectées par l'agent du ménage qui après utilisation et rinçage à l'eau les met à tremper en eau de javel au moins une nuit. Le taux de javel étant de 1.8 degré chlore ou 0.57% chlore actif (cf. sa fabrication ci-avant).

Après une nuit de contact et rinçage les franges emballées en sac plastique sont évacuées par le passe plat et récupérées côté couloir pour un lavage en machine selon un procédé classique par la société prestataire.

- **Ordre d'intervention**

L'ordre d'intervention est fonction des présences ou non du personnel manipulant et de l'agencement du laboratoire. Il est laissé libre en fonction des priorités liées à l'état de salissure notamment de la zone préparation pomme de terre plus souillée visuellement et nécessitant plus de temps et franges, mais devra répondre à une logique de marche en avant pour éviter toute recontamination.

- **Tenue du personnel**

Toute personne autorisée doit respecter les procédures affichées dans le sas concernant le changement de sabots et blouse :

- les sabots dédiés à cette zone,
- les blouses des agents intervenant dans le laboratoire de phytopathologie sont autoclavées en même temps que celles des agents du service.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

- **Sas déchets et passe-plat**

Les déchets sont gérés et évacués par le personnel du service de phytopathologie. A l'exception des franges désinfectées à l'eau de javel et rincées pour évacuation en sac via ce sas. Il est rappelé qu'aucun sac ne doit toucher le sol sans désinfection préalable.

Le passe plat et le sas déchets sont nettoyés et désinfectés par le personnel du prestataire lorsqu'ils sont vides.

- **Toilettes intraservice**

Leur entretien est effectué deux fois par semaine. **Les canalisations n'étant pas reliées au système de décontamination des eaux, aucun bac de nettoyage des sols ou autres eaux ne doit y être déversé.**

- **Vestiaire/SAS (PV16 et PV02)**

Son agencement distingue une zone mitoyenne au couloir externe PV16 et l'autre côté labo PV02. La zone contigüe avec le couloir est nettoyée et désinfectée par du matériel extérieur type traitement général des autres couloirs et ne nécessitant pas l'autoclavage des franges sous réserve du respect du non franchissement des zones frontières sales.

L'intervenant du couloir PF10 sera également chargé du nettoyage du SAS PV16.

Rappel : aucun contenu des poubelles présentes dans le sas PV2 vestiaire ne doit être évacué directement à l'extérieur, son contenu doit strictement passer en sac d'incinération.

- **Siphons de sols**

Le laboratoire présente deux siphons de sols :

1/ celui dans la zone de lavage des pommes de terre PV04 est ouvert en permanence et relié à la cuve de désinfection.

2/ celui dans la pièce préparation PV09 est condamné car non relié à la cuve de désinfection : il est donc interdit de l'ouvrir ou d'y déverser des eaux de quelque nature que ce soit.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

- Synthèse nettoyage du sol en NS2 et particularisme

	Spécificités
SURFANIOS PREMIUM	4 fois par semaine dose 20 ml/8litre eau froide, pas de rinçage post traitement requis
JAVEL	1 fois et sans autre produit attention pour être efficace la javel nécessite un sol débarrassé au préalable de ses souillures dose javel à 1.8 degré soit 0.57% de chlore actif temps 5minutes minimum
Canalisations	Ne rien vider dans les WC
	Ne pas ouvrir le siphon pv9
Franges souillées	Trempages de désinfection en javel puis rinçage et reconditionnement pour évacuation et lavage
Poubelles	Les vider mais ne rien sortir. Strictement réservé aux techniciens du service

ELIMINATION DES DECHETS ET DES VETEMENTS EN NS2

	Contenu	Statut	Elimination	Intervenant
Poubelle sous lavabo en NS2	Papier absorbant et sur chaussettes	Potentiellement contaminé	Remettre le contenu en sacs sedimo	Service Phyto
Blouses post douche NS2	Tenues de travail	contaminé	Les plier pour autoclavage	Service phyto

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

RECAPITULATIF DES SURFACES EN PHYTO

CODE	DESIGNATION	SURFACE	CLASSE	Zones INTEGREES AU P3
PrP2	Prézone autoclave		Zone limitrophe	
Sas1 PrP4 +PrP5 WC	déshabillage vestiaire ville	10.25	P3	
PrP6a SAS 2 Zone 1 P3	Sas Tampon vêtement de laboratoire P3	4.91	P3	
PrP6b SAS 2 Zone 2 P3	Sas vêtement de laboratoire P 3	2.95	P3	
PrP7	P3 phyto salle de manipulation	32.48	P3	
PrP8	Réserve P3		P3	
PrP9	Chambre froide P3		P3	
PrP11 Sas échantillonsP3	Passe plat échantillon	0.45	Surpression	
PrP10	Sas matériel P3	2.95	Surpression	
Total surface dite P3		Environ 50 m2		

A laquelle s'ajoutent les 270 m2 environ de la zone NS2

4.21 - Autovaccins anciens locaux du secteur G

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 12.

Spécificités du service autovaccins

Les activités du service autovaccins dépendent de l'arrêté du 6 Mars 2008 relatif aux bonnes pratiques de préparation des autovaccins à usage vétérinaire. Pour se faire, tout le personnel doit être habilité, y compris les intervenants du bio-nettoyage. Tout le personnel qui intervient dans ces locaux doit être sensibilisé au préalable par une personne du service qui connaît les contraintes des locaux. La stabilité et la compétence du personnel est une condition indispensable.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Les conditions d'accès aux différentes salles sont spécifiques. Il est impératif d'observer les règles mentionnées par les pictogrammes affichés sur chacune des portes d'entrée (changement de blouse, port charlotte, gants, sur botte). Les conditions d'accès sont également répertoriées sur P225-067 : plan des pièces et conditions d'accès.

Pour les zones générales (couloir, zone de stockage ...), il n'y a pas de spécification particulière.

L'ordre de nettoyage des pièces est également mentionné sur les portes d'entrée. Le nettoyage débute par les pièces les plus propres et se termine par les pièces les plus sales.

Les activités ne sont pas réalisées tous les jours de la semaine dans toutes les salles de manipulation. Le jour de nettoyage de la salle est également mentionné sur les portes d'entrée.

Désignation	Nombre de m ²	Ordre d'intervention	Pièces à risque biologique
MULTIPLICATION BACTERIE	29,66	3	***
FABRICATION ET MILIEU	18,6	2	-
SALLE DE STOCKAGE	14,99		-
CONSER SOUCHES	9,79		-
BUREAU	9,79		-
DISTR AUTOVACCINS	20,49	1	-
TOTAL	103,32		

4.22 - Autovaccins nouveaux locaux du secteur G

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 12.

4.22.1. Objet

Nettoyage et désinfection des locaux du nouveau bâtiment autovaccins ayant pour objectif d'assurer un aspect agréable et un bon niveau de propreté, de confort et d'hygiène. Cette opération d'entretien consiste en l'élimination des salissures biologiques, organiques ou liquides.

4.22.2. Précautions d'entrée et de Sortie

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Le bâtiment autovaccins est particulier. Son accès est limité et des consignes particulières sont appliquées par tous les personnels qui travaillent à l'intérieur (zones confinées).

Entrée

Le bâtiment est accessible *via* un code confidentiel qui sera communiqué par les responsables. L'entrée se fait *via* un SAS. Le lavage des mains est demandé avant l'entrée de ce SAS.

Dans la première partie du SAS (partie sale), il est demandé de laisser sa blouse.

En passant le banc, mettre des sur chaussures ; dans la seconde partie du SAS (partie propre), les sur chaussures doivent être mises avant de poser les pieds à terre.

Dans cette zone propre du SAS, l'agent doit :

- Mettre des gants stériles,
- Mettre la combinaison,
- Mettre la charlotte.
- Et entrer dans la zone de circulation, uniquement lorsque l'on est habillé en totalité.

Sortie

En partant, dans la première partie du SAS, dans la zone propre, il est demandé de tout quitter sauf les sur chaussures. Les sur chaussures sont enlevées dans la seconde partie du SAS, juste avant de sortir.

4.22.3. Travail à réaliser

Le bâtiment autovaccin regroupe des salles de travail très spécifiques, qui ne sont pas accessibles au personnel de nettoyage.

Le personnel de nettoyage ne doit pas franchir les SAS spécifiques des salles de travail.

Pour le détail des travaux à réaliser : cf. mode opératoire (4.22.7).

4.22.4. Marche en avant

Le nettoyage est réalisé avec un trapèze muni de franges propres trempées dans les produits préconisés. Les franges seront remplacées à chaque changement de pièces ou plus en fonction des surfaces et de l'état de propreté.

Le nettoyage est réalisé selon une technique de marche en avant, des locaux les plus propres aux

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

locaux les plus sales et de façon à ne pas marcher en sortant sur les surfaces nettoyées (voir le tableau « zone concernée »).

4.22.5. Responsabilités et qualifications

Le personnel de nettoyage est affecté au secteur d'activité et son nombre est limité. Il est **responsable** sur ce secteur. Il a suivi une formation spécifique au nettoyage dans les locaux confinés et il est habilité ; il sera suivi par le chef d'équipe du prestataire mais également par la responsable du service autovaccins : Mme Florence Hérault. Au préalable des premières interventions, il aura suivi un entretien avec un des responsables du secteur d'activité.

Le personnel de nettoyage applique cette procédure et exécute le programme de traitement des surfaces, proposé par le service.

4.22.6. Enregistrement et contrôle

L'agent de nettoyage trace son travail. Un cahier de suivi sera placé dans le bureau. L'agent devra le viser à chaque passage et mentionner des observations ou remarques en cas de besoin.

Ce cahier de liaison sera consulté régulièrement par les responsables du service autovaccins.

Des contrôles visuels et microbiologiques seront effectués.

Des bilans seront réalisés régulièrement entre l'agent de nettoyage et les responsables du service autovaccins.

4.22.7. Mode opératoire

MATERIEL

Le nettoyage est réalisé avec un trapèze propre sur lequel sont branchées des franges propres. Un chariot est mis à disposition avec les différents bacs. Vous veillerez à ce que ce chariot soit maintenu propre. Son usage est exclusivement réservé au bâtiment autovaccins. Il est stocké dans la zone de stockage matières premières AV3.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Les produits utilisés sont les nettoyeurs et les désinfectants habituels.

TACHES PREALABLES

1. Récupération du chariot de nettoyage ;
2. Vérification des produits et outils nécessaires ;
3. Préparation des produits utilisés :
 - 1 bac rempli de 10 litres d'eau tiède,
 - ajouter 1 dose de détergent –désinfectant,
 - nombre suffisant de franges nécessaires au nettoyage de la zone,
 - travail sur la zone.

ZONE CONCERNEE

Code	Désignation	Nombre de m ²	Ordre d'intervention
AV10, AV11	Laverie	9,4	1
AV18	Zones de stockage	11,6	2
AV19	Bureau	10,9	3
AV03	Zone de stockage matières premières	7,8	4
AV01, AV02	Sanitaires	4,1	5
AV20	Couloir de circulation	27,6	6
AV21	SAS d'entrée	4,1	7
	TOTAL	75,5	

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

4.23 - Stock (y compris maintenance) du secteur H

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 5.

4.24 - Déchets du secteur H

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 6.

Le nettoyage des poignées de portes se fera dans les pièces LT37, LT38, LT39, MA35 et MA36. Le lavage et la désinfection se feront dans les pièces LT37 et MA36 selon l'annexe. Tandis que dans les pièces LT38, LT39 et MA35 seront faites sur demande, quand les pièces sont vidées.

4.25 - Milieux de culture du secteur H

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8.

4.26 - Services entreprises (rez-de-chaussée et étage) – relations clients – phytopathologie (bureau 320) du secteur H

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 3.

Spécificités

Le revêtement au sol de l'étage est essentiellement composé de moquette (bureaux et salle de réunion). Un dépoussiérage par aspirateur est nécessaire deux fois par semaine le mardi et le vendredi.

Ces moquettes feront l'objet d'un shampoing deux fois par an. Les dates d'intervention de vos personnels seront à fixer avec le chef de service.

Les circulations et l'escalier doivent être lavés deux fois par semaine dans les meilleurs délais.

A l'étage, si des traces apparaissent sur le sol, une intervention doit être programmée pour les éliminer.

Les tapis et paillasons (entrée du RDC) sont à dépoussiérer par aspirateur deux fois par semaine, leur shampoing deux fois par an étant prévus en lien avec le chef de service.

Au rez-de-chaussée, le lino doit être lavé une fois par semaine.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Certains sanitaires sont équipés de douches (RDC) pour lesquelles un nettoyage quotidien est à respecter de juin à septembre, hebdomadaire le reste de l'année.

Toutes les poignées de portes et chambres froide sont à désinfecter avec une lavette spécifique « désinfection » tous les jours ou procédé équivalent.

Le haut des armoires est à nettoyer aussi souvent que nécessaire et en plus, si besoin, à la demande du chef de service.

Un nettoyage et dépoussiérage des chaises et fauteuils (dossiers et sièges) est exigés une fois par semaine.

Les poubelles de bureaux doivent être vidées tous les jours.

Concernant la cafétéria :

- tous les jours la poubelle doit être vidée et le sol lavé,
- une fois par semaine (le vendredi) les tables et le plan de travail (y compris l'évier et la plaque de cuisson) doivent être nettoyés ainsi que l'extérieur de la poubelle,
- Deux fois par an les grilles de ventilation seront nettoyées.

Article 5 : Spécificités techniques du site principal de QUIMPER des lots 1 à 7

Une entrée « personnel » dessert la partie administrative du laboratoire, prolongée par une rue centrale intérieure desservant de part et d'autre des secteurs de laboratoire spécialisés. Les surfaces utiles de chacune des pièces sont présentées à titre indicatif dans la deuxième partie du document. Un plan des différents locaux est joint en annexe et ne doit être présenté à aucun autre interlocuteur en dehors du besoin de réponse à cet appel d'offre.

5.1 - Bureaux administration du secteur 1 (dont bureaux chefs de service, cafétéria, vestiaires, sanitaires de l'administration et magasin des stocks)

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 3.

La grande salle de réunion sera nettoyée au minimum une fois par semaine ainsi qu'après chaque utilisation par un groupe ; la vaisselle utilisée sera nettoyée et rangée. Les rideaux doivent être systématiquement baissés en fin de journée après avoir pris soin que tous les ouvrants sont bien fermés. S'ils sont déjà baissés vous assurer que les fenêtres oscillo-battantes sont toutes correctement fermées, notamment en période de forte chaleur. Les moquettes du bureau de

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Direction et de la grande salle de réunion feront l'objet d'un shampoing une fois par an. Dans ce cas l'intervention (à définir avec le coordinateur de site) implique une remise en ordre de la grande salle de réunion.

Les agents du prestataire assureront deux fois par an un balayage humide dans le magasin des stocks Tr5 (à la demande du gestionnaire des stocks).

5.2 - Salle de pause du secteur 1

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 4.

5.3 - Entrée du personnel du secteur 1

Le tapis de l'entrée du personnel devra faire l'objet d'une aspiration mécanisée une fois par semaine. Le tapis sera à nettoyer plus particulièrement, et un nettoyage sous forme de shampoing sera à réaliser une fois par trimestre.

5.4 - Entrée des clients du secteur 1

Le tapis de l'entrée des clients devra faire l'objet d'une aspiration mécanisée une fois par semaine. Le tapis sera à nettoyer plus particulièrement, et un nettoyage sous forme de shampoing sera à réaliser une fois par trimestre.

5.5 - Salle amiante au sous-sol du secteur 1

L'escalier vers le sous-sol (Aa23) et la zone de circulation du sous-sol entre le bas des escaliers et la porte du local amiante seront entretenus deux fois par semaine. Les tapis situés devant la porte du local feront l'objet d'une aspiration mécanique deux fois par semaine. Le lavabo situé à gauche de la porte de la salle amiante sera nettoyé deux fois par semaine. A l'intérieur du local amiante les agents de nettoyage assureront uniquement le lavage du sol en carrelage avec un balai humide et le vidage des poubelles.

5.6 - Vestiaires du secteur 1

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1.

5.7 - Sanitaires du secteur 1

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1.

5.8 - Circulations (passage de l'autolaveuse) du secteur 2

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 2.

L'autolaveuse est passée quotidiennement le plus tard possible en fin de journée dans l'ensemble des circulations du laboratoire, avec un complément si nécessaire par balayage humide. Le carrelage doit être lustré et sans trace d'encrassement ou de pas.

Les agents du prestataire assureront deux fois par an un balayage humide dans le magasin des stocks (à la demande du gestionnaire des stocks).

5.9 - Accueil Santé Animale du secteur 2

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 9.

Le SAS de l'entrée animale devra faire l'objet d'une aspiration mécanisée une fois par semaine. Le tapis à l'entrée du SAS sera à nettoyer plus particulièrement, et un nettoyage sous forme de shampoing sera à réaliser une fois par trimestre.

5.10 - Bactériologie Vétérinaire du secteur 2

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8.

5.11 - Micropolluants organiques, hydrologie physico-chimie, laverie chimie du secteur 3

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

5.12 - Virologie du secteur 3

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8.

Les lavettes du bloc virologie sont systématiquement lavées et désinfectées dans la machine à laver de ce secteur et ne doivent jamais ressortir, sauf après passage par l'autoclave. Aucun aspirateur ne doit être utilisé dans cette zone.

5.13 - Ensemble des locaux de chimie (+ sérologie) du secteur 3

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7 et annexe 8.

Pour la pièce Vr2-Vr5 revêtir à l'entrée une sur-blouse spécifique (fournie par le GIP LABOCEA) à cette pièce. Le produit désinfectant utilisé pour les pièces PCR sera alternativement le produit nettoyant/désinfectant habituel et de l'eau de javel aux doses habituellement prescrites en accord avec le chef de service. Aucun aspirateur ne sera utilisé dans les pièces de PCR.

5.14 - Local poubelles du secteur 4

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 6.

Le local poubelles situé à l'extérieur du bâtiment (à l'arrière) fera l'objet d'un nettoyage : lavage du sol, parois et plafonds deux fois par an.

Article 6 : Spécificités techniques des lots 1 à 7 - site « ADRIA » de QUIMPER

LABOCEA occupe 3 zones pour 3 activités différentes :

- Bureaux comptabilité et salle de réunion
- Laboratoire et bureau du service amiante
- Salle de pause et bureaux du service prélèvement et Conseil Expertise Alimentaire

Ces locaux sont présentés en annexe de ce cahier des clauses techniques particulières.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

6.1 - Bureaux comptabilité et salle de réunion

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 3.

6.2 - Sanitaires

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1.

6.3 - Secrétariat – enregistrement du service amiante (labo minéralisation et labo extraction)

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 9 et annexe 13.

6.4 - Petit bureau (local four)

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7 et annexe 13.

6.5 - Laboratoire préparation amiante et petit labo (labo chimie et atelier)

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 13.

6.6 - Local stockage (laverie chimie)

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 5.

6.7 - Vestiaires (eau permut)

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1 et annexe 13.

6.8 - Sanitaires

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1 et annexe 13.

6.9 - Salle de pause : R2

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 4.

6.10 - Bureaux prélèvements – CEA : AC3, A7, A4, aliments secs, C1

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

6.11 - Bureaux : 2 accueils, salle de réunion, R2, bureau, M1, A9-10, couloirs intérieurs

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 2 et annexe 3.

6.12 - Sanitaires

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1.

6.13 - Circulations

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 2.

Article 7 : Spécificités techniques des lots 1 à 7 - site principal de BREST

Il s'agit d'un bâtiment d'environ 1550 m², répartis sur trois niveaux, situé au 120 rue Alexis de Rochon sur le technopôle de Brest-Iroise. Les trois niveaux sont accessibles par ascenseur.

L'entrée principale utilisée par les clients et le personnel située au premier niveau par rapport au parking (dénommée niveau 1) dessert l'accueil, la petite salle de réunion et les locaux administratifs des services généraux. Ces derniers composés d'un open space et de quelques bureaux comprend aussi des vestiaires et sanitaires. Passée cette partie administrative, les laboratoires apparaissent sur l'aile Nord.

Au niveau 0 apparaissent des laboratoires répartis sur l'aile Nord et accessibles soit par escalier ou ascenseur. La répartition de ces laboratoires est identique à l'étage supérieur. Sur ce même niveau l'aile Sud se compose d'une cafétéria et d'une salle de réunion.

Le niveau -1 est accessible par l'ascenseur pour la partie stockage et locaux techniques, et par un escalier extérieur pour une partie administrative composée de deux bureaux, d'un open space et de sanitaires.

7.1 - Administration

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 2 et annexe 3.

Il est applicable à tous les locaux de l'administration dont accueil, open space, bureaux, cafétéria, vestiaires et sanitaires niveau 1 et 0.

Les salles de réunion situées d'une part près de l'accueil et d'autre part près de la cafétéria seront nettoyées au minimum une fois par semaine et plus selon l'utilisation. Les rideaux doivent être systématiquement baissés en fin de journée.

Les escaliers vers le niveau 1 ainsi que la cage d'ascenseur seront nettoyés tous les jours.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

7.2 - Cafétéria – salles de réunion – niveau 0

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 3 et annexe 4.

7.3 - Vestiaires et sanitaires – niveau 1 et 0

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1.

7.4 - Circulations

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 2.

7.5 - Hydrologie – niveau 1

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

7.6 - Polluants organiques – niveau 1

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

7.7 - Bactériologie des eaux – PCR niveau 0

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8.

7.8 - Minéraux et polluants minéraux – niveau 0

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7.

7.9 - Recherche et développement bureaux au niveau 1

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7 et annexe 8.

7.10 - Module extérieur

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 14.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Article 8 : Spécificités techniques des lots 1 à 7 - site BIOTECH de BREST

Il s'agit de l'aile gauche du bâtiment Biotech situé à Plouzané au 185 rue René Descartes pour la partie « Open space », de deux bureaux ainsi qu'une réserve technique située à l'étage. L'ensemble de ces pièces représente une surface de 350 m².

L'entrée principale du bâtiment est accessible uniquement par digicode. Le code doit rester strictement confidentiel et sera confié aux agents du prestataire de façon très restrictive. Un engagement de confidentialité relatif à ce code sera signé par les agents intervenants sur le site et la responsabilité du prestataire pourra être engagée en cas de litige.

Les différentes pièces concernées par la prestation de nettoyage se présentent ainsi :

Au rez-de-chaussée :

- un open-space meublé de bureaux et de matériel informatique
- deux bureaux de 20 m² en prolongement de l'open space
- une pièce de 12 m² destinée à l'archivage
- un bloc sanitaire
- deux laboratoires n° 4 et 14
- une pièce « noire » de 4 m²

A l'étage :

- Un couloir donnant accès à un local technique. Ce local n'étant pas accessible par les agents du prestataire de nettoyage.

8.1 - Open space, bureaux, local archives, sanitaires, deux laboratoires et une pièce noire

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1, annexe 2, annexe 3 et annexe 8.

8.2 - Couloir donnant accès au local technique.

(Ce local technique n'est pas accessible par les agents de la Sté prestataire.)

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 2.

Article 9 : Spécificités techniques des lots 1 à 7 - site de FOUGERES

9.1 - Nettoyage des locaux

Les différentes pièces des locaux de Fougères ont été réparties en même famille. Le détail des prestations attendues s'effectuera donc par famille. Les plans permettront aux candidats de prendre connaissance des différentes pièces et zones du bâtiment, ainsi que le classement de chacune dans sa famille correspondante.

On distingue 10 familles de locaux :

Famille A et A' : salle de réunion, salle informatique, annexe bureau, bureau, salle de formation, vestiaire

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 3.

Famille B et B' : ascenseur, circulation, hall, escalier, escalier de secours.

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 2.

Famille C : sanitaire, douche, vestiaire

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1.

Famille D : archives, lieu de stockage, local technique, reprographie, atelier

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 5.

Famille E : local de soin

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1.

Famille F : salle de pause, salle de restauration

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 4.

Famille H : laboratoire

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7 et 8.

Famille Z : zone « P3 »

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 15.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Dans les locaux du site de Fougères, on peut distinguer deux types de missions à réaliser en termes de nettoyage :

9.2 – Nettoyage de sur l'ensemble des zones, hors « P3 » : réalisation des missions des Familles A à H

Les horaires de passage de la société peuvent s'inscrire dans les créneaux du lundi au vendredi de : 7h00 à 9h00 le matin et 17h00 à 19h00.

L'accessibilité aux locaux pour effectuer cette mission est de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Il sera mis à disposition un cahier de liaison, permettant de noter les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations, mais aussi les éventuelles remarques que LABOCEA ou la société pourrait faire. Les points inscrits dans ce cahier, seront revus entre le coordinateur de site et l'interlocuteur de la société lors de la rencontre mensuelle.

Le prestataire retenu, devra fournir l'ensemble des produits d'entretien nécessaire à la bonne réalisation des missions, en fonction des zones. Certains produits ne peuvent être utilisés (à base d'ammonium quaternaire, etc.), le pouvoir adjudicateur vérifiera la compatibilité avec les missions exercées au sein du laboratoire.

Le titulaire du marché devra se munir de lingettes de couleurs différentes, en fonction des missions à réaliser dans la famille C (lingette différente pour les lavabos et les sanitaires).

Il transmettra les FDS de chaque produit au référent Hygiène et sécurité du site. Le référent hygiène et sécurité s'assurera de la compatibilité des produits utilisés avec les analyses réalisées au sein du laboratoire.

Le titulaire du marché devra fournir à ses agents une tenue distinctive.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Zone Autopsie :

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 9.

Cette zone, d'une surface de 121.01m² (cf. annexe 3 : salles autopsie) sert à la réalisation d'autopsies sur des animaux morts. Ainsi, la prestation de nettoyage est quelque peu différente du reste de l'aile 9. En effet, le prestataire devra réaliser les mêmes tâches que définit dans l'annexe 9 mais également tous les soirs :

- Nettoyage des plateaux ayant servi à l'autopsie (préalablement mis à tremper la veille, dans un bain de trempage Enzymex préparé par les techniciens de LABOCEA).
- Nettoyage du sol au nettoyeur jet, alimenté avec le produit nécessaire pour le sol et les tables d'autopsie pour la salle 198 (pas de mono brosse dans cette pièce).
- Nettoyage du sol à la mono brosse alimenté avec le produit nécessaire pour les salles 199, 198a, 196, 194, 197 et 197a. (la salle 198 est nettoyée grâce à la station de lavage jet+produit, limitation des A/R, surtout avec la mono-brosse dans cette pièce).
- Nettoyage du sol et des murs au karcher fourni par LABOCEA de la salle 200 uniquement en cas de besoins exprimé par le chef de service autopsie ou son suppléant. Ce cas se présentera environ 1 fois tous les 10 jours, après le passage du service d'équarrissage.

Zone Bactériologie :

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8 et 15.

Cette zone, dont la surface P3 est de 475.49m² (cf. annexe aile 9 bactériologie + autopsie), concerne la recherche de bactéries animales et mycobactéries.

Définition de la zone Virologie (aile 8) :

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 8 et 15.

Cette zone, dont la surface P3 est de 324.65 m² (cf. annexe aile 8 virologie), concerne la manipulation de virus essentiellement d'origine animale. Ainsi, les produits d'entretien devront être des produits virucides. De plus, tout appareillage entrant dans cette zone P3 ne pourra ressortir et devra être stocké dans une pièce prévue à cet effet.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

9.3 - Ménage dans les zones « P3 » : réalisation des missions pour la famille Z

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 15.

La société doit intervenir quotidiennement de 16h à 18h.

Chaque agent doit fournir une attestation d'habilitation pour nettoyer la zone P3.

Le nettoyage de cette zone est effectué suivant un sens précis (marche en avant) afin d'éviter tout risque de contamination.

Le titulaire du marché, devra fournir l'ensemble des produits d'entretien nécessaire à la bonne réalisation des missions au sein de ces zones.

Il transmettra les FDS de chaque produit au référent hygiène et sécurité du site. Le référent hygiène et sécurité s'assurera de la compatibilité des produits utilisés au sein de ces zones.

L'agent devra noter son entrée et sa sortie sur un cahier à l'entrée des zones P3.

LABOCEA s'engage à fournir aux agents d'entretien une tenue vestimentaire adéquate à la zone à nettoyer.

Article 10 : Spécificités techniques des lots 1 à 7 - site de COMBOURG

Les prestations à réaliser sur le site de Combourg, sont également définies par famille.

Le détail des prestations attendues s'effectuera donc par famille. Les plans permettront aux candidats de prendre connaissance des différentes pièces et zones du bâtiment, ainsi que le classement de chacune dans sa famille correspondante.

On distingue 7 familles de locaux :

Famille A: bureau Direction, bureau RH, salle de réunion visio, bureau

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 3.

Famille A': accueil secrétariat, bureaux préleveurs, techniciens, chefs de Service.

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 3.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Famille B' : dégagements

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1, annexe 2 et annexe 5.

Famille C : sanitaire, douche, vestiaire

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 1.

Famille D : archives, lieu de stockage, local technique, reprographie, atelier

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 5.

Famille F : salle de pause, salle de restauration

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 4.

Famille H : laboratoire

Le descriptif de la prestation se trouve en annexe 7 et 8.

Le plan des locaux de Combourg est en annexe.

Les horaires de passage de la société peuvent s'inscrire dans le créneau du lundi au vendredi de 7h00 à 9h00 le matin et 18h00 à 20h00.

Le titulaire du marché, devra fournir l'ensemble des produits d'entretien nécessaire à la bonne réalisation des missions.

Il transmettra les FDS de chaque produit au référent hygiène et sécurité du site. Le référent hygiène et sécurité s'assurera de la compatibilité des produits utilisés avec les analyses réalisées au sein du laboratoire.

Le titulaire du marché devra fournir à ses agents une tenue distinctive.

Les différentes pièces des locaux de Combourg ont été réparties en plusieurs familles. Le détail des prestations attendues s'effectuera donc par famille. Les plans permettront aux candidats de prendre connaissance des différentes pièces et zones du bâtiment, ainsi que le classement de chacune dans sa famille correspondante.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Article 11 : Spécificités techniques des lots 8 à 14 - vitrerie

Le titulaire indiquera dans son offre comment il compte réaliser ces prestations au regard des conditions de travail et notamment des réglementations concernant les travaux en hauteur. Les propositions d'équipements seront à joindre à l'offre et devront être intégrées dans le prix.

Les indications devront être précises en termes de moyens et type de matériel utilisé pour chaque contrainte architecturale des bâtiments.

D'une manière générale, le titulaire ne pourra pas invoquer la responsabilité de LABOCEA en cas de manquement aux règles de sécurité dans l'exercice de cette prestation.

Pour la vitrerie intérieure et extérieure, la fréquence d'intervention sera sur tous les sites à raison de 2 fois par an. Le déclenchement de ces interventions sera du ressort des coordinateurs de site lors des rendez-vous mensuels précédents la prestation.

Les métrages concernant ces lots seront à définir lors des visites obligatoires pour la réponse à ce marché. Lorsque ces données sont connues elles figurent dans les annexes au plan.

A l'issue de chaque journée un décompte précis des travaux effectués, avec les horaires correspondants mentionnés par intervenant, fera l'objet d'une notification remise à l'intention du coordinateur de site LABOCEA.

Le prestataire sera particulièrement vigilant :

- en n'utilisant aucun produit susceptible d'attaquer le sol, la lasure ou la peinture des parois du bâtiment.
- à n'occasionner aucune perturbation des analyses en cours et des équipements, durant ses interventions à l'intérieur même des locaux.

	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
--	----------------------------------------------------

Article 12 : Spécificités techniques des lots 15 à 19 - abords extérieurs

Cette prestation est considérée comme une Prestation Supplémentaire Eventuelle (Options). Elle fera l'objet d'un devis complémentaire aux offres de base par site.

Le nettoyage des façades, de la toiture, des zones bétonnées et escaliers sera fait à la demande. Un devis est demandé pour la première année et serait à réaliser dès le démarrage du contrat.

Les patios (Opus Insertum) situés entre les différents blocs de bâtiments ainsi que les appuis de fenêtre seront nettoyés simultanément au nettoyage des vitrages extérieurs, deux fois par an. Les bordures en ciment ceinturant certains bâtiments au-dessus des fenêtres (casquettes) et servant de protection des salles contre le soleil feront également l'objet d'un nettoyage avec eau à haute pression deux fois par an (en veillant à ne pas appliquer le jet du nettoyeur haute pression sur la lasure ou la peinture des murs adossés, qui est très fragile).

Pour le site de Quimper la zone de circulation bétonnée autour du bâtiment et les accès extérieurs au sous-sol (tout autour du groupe électrogène et sur le groupe électrogène ainsi qu'au pied de la cage d'escalier à l'autre extrémité du bâtiment) **feront l'objet d'un nettoyage 2 fois par an**. A cette occasion, seront nettoyés avec un nettoyeur très haute pression la zone extérieure d'accès au personnel (puis nettoyage des bordures verre, bois et autres supports métalliques du passage), le dessus du groupe électrogène et les pavements.